

DELIBERATION DD2026_086

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 mai 2026

LE 28 mai 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	70
Votants	77
Pouvoirs	7

Secrétaire de séance : M. Pascal PROTANO

PÉRIMOUV' - RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE LOCATION ET LIBRE-SERVICE DE VÉLOS (PÉRIVÉLO) EN 2026

PRESENTS :

Mme ALARCON, M. AMELIN, M. ANDRIEUX-CASSANT, M. AUTHIER, M. AUZOU, Mme AZEVEDO SOUSA, M. BECKER, Mme VOLPATO, M. BERGOUNIOUX, M. BIJOU, Mme BONNAUD-CATTEROU, M. BRIZARD, M. CADET, Mme CASTANIE, Mme CASTAGNEDE, Mme CHABREYROU, M. CHANTEGREIL, M. CHAPOUL, Mme CORNUT, Mme DAVID, M. DELCROS, M. DEMARET, M DENIS, Mme DORET, Mme DRUILLOLE, Mme DUPUY, M. DURU, M. FALLOUS, Mme FAURE, Mme FAURE, Mme FOLGADO, M. FOUCHIER, Mme FRUGIER, M. GARRIGUE, M. GEOFFROID, M. GEORGIADDES, M. GUILLET, Mme JARRIGE, M. JAUBERTIE, M. LAGUIONIE, M. LAVITOLA, M. LECOMTE, M. LEGAY, M. LE MAO, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme MAGNANOU, Mme MARCHAND, Mme MARRACHE, M. MARTIN, M. MARTY, M. MASO, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, Mme VILLENEUVE, M. MOISSAT, Mme MOREAU, M. MOSSION, M. MOTARD, M. NARDOU, M. NOYER, M. PAUTARD, M. PIERRE NADAL, M. POUJOL, M. PROTANO, M. DETRIEUX, M. ROLLAND, Mme ROUX, Mme SALINIER, Mme SAUVAGE, M. SEGUY, M. WEBER

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BARA, M. DOBBELS, M. REYNET, M. SERRE, M. TALLET

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à Mme FRUGIER
Mme DUMONCEAU donne pouvoir à M. BERGOUNIOUX
M. DUNOYER donne pouvoir à M. POUJOL
M. FERRAZZI donne pouvoir à M. GEOFFROID
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. NOYER
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY

PÉRIMOUV' - RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE LOCATION ET LIBRE-SERVICE DE VÉLOS (PÉRIVÉLO) EN 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Grand Périgueux a, dès 2016, souhaité accentuer le développement des modes actifs, et en particulier la pratique du vélo, en complément de l'offre de transport collectif.

Que le Conseil communautaire du Grand Périgueux a ainsi approuvé le 18 octobre 2018 le schéma cyclable de l'agglomération, définissant la stratégie vélo jusqu'en 2028 à l'échelle des 43 communes, avec un objectif de part modale vélo de :

- 3-4 % à l'horizon 2023 ;
- 8-10 % à l'horizon 2028.

Qu'après 5 années de mise en œuvre, la collectivité a engagé une démarche d'actualisation/ajustement du schéma afin de le maintenir en adéquation avec les réalités territoriales, sociales et économiques, et avec l'évolution rapide des usages.

Qu'au regard de cette stratégie, les données disponibles indiquent une progression continue : la part modale du vélo dans les trajets domicile-travail à Périgueux est passée de 2,9 % (2018) à 4,8 % (2022). Cette trajectoire conforte le choix politique engagé et appelle à renforcer l'offre pour poursuivre la progression vers l'objectif 2028.

Considérant que le service de location longue durée Le Périvélo dispose, après 6 ans d'existence, d'un parc de 1 030 vélos, dont 968 VAE, ainsi que vélos pliants, vélos cargos et accessoires, pour un investissement cumulé d'environ 1,35 M€ HT sur la période (vélos + accessoires + pièces).

Que le service enregistre :

- un taux moyen annuel de location de 98 % en 2025, révélateur d'un besoin structurel ;
- une liste d'attente d'environ 130 personnes (VAE et vélos cargo), à mi-avril 2026.

Que ces éléments montrent que l'offre actuelle, bien que déjà très significative, est saturée et qu'un renforcement est indispensable pour éviter une perte d'élan et maintenir l'accessibilité du service.

Considérant que le projet consiste à acquérir des vélos complémentaires afin de renforcer l'offre existante de location et d'usage en libre-service « Périvélo », dans une logique de report modal, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration du cadre de vie et d'accès à la mobilité pour tous.

Que le projet porte sur l'acquisition d'une flotte complémentaire de :

- 100 vélos à assistance électrique (VAE) "Périvélo" ;
- 20 vélos rallongés, adaptés à des usages familiaux et utilitaires ;
- pour une enveloppe budgétaire estimée à environ 200 000 €.

Que cette opération répond à une demande avérée (taux d'usage persistante) et s'inscrit dans une stratégie intercommunale structurée

Considérant que par ailleurs, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs et critères de sélection du **Fonds vert - Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses**, qui soutient le déploiement d'offres alternatives à la voiture individuelle (vélo, marche, covoiturage, transports collectifs, etc.) et la constitution de bouquets de services de mobilité.

Qu'à ce titre, une demande de financement porte sur cette opération d'acquisition prévue en 2026.

Qu'au regard de la subvention sollicitée, le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant HT	Financier	Montant
Acquisition des 100 vélos à assistance électrique (VAE)	141 996.16 €	Etat - Fonds vert 2026	100 000€
Acquisition de 20 vélos rallongés	60 000 €	Autofinancement	101 996,16 €
TOTAL	201 996.16€	TOTAL	201 996.16€

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Il est proposé que les membres du conseil communautaire :

- Valide le projet d'acquisition d'une flotte complémentaire de Pêrivélos en 2026 ;
- Valide le plan de financement prévisionnel ;
- Valide et Sollicite l'Etat au titre du dispositif du Fonds vert pour financer cette opération ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 15/06/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 15/06/2026	Périgueux, le 15/06/2026
Le secrétaire de séance Pascal PROTANO	Le Président Jacques AUZOU